

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE

Maire de Curtil-sous-Buffières
1 rue du bourg – 71520 CURTIL-SOUS-BUFFIERES

Madame **Le Maire**,

Je soussigné (e) (1) : ☐ M. ☒ Mme

Nom : MORENO

Prénoms : Valérie Laure Simone

Profession ou qualité : Présidente

Adresse : 1 rue du bourg – 71520 Curtil-sous-Buffières

Association : CURTIL FETES ET LOISIRS

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : Cour de la mairie

Du : 20/09/2026 A 11 heures

Au : 20/09/2026 A 22 heure(s) 00

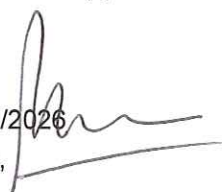
et Du : A heures

Au : A heure(s)

A l'occasion de (4) : Concert à l'Eglise

Fait à : Curtil-sous-Buffières

Le : 01/09/2026

Signature, 

ARRETE DU MAIRE N°015/2026

Le Maire de Curtil-sous-Buffières

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3352-3 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

Du : 20/09/2026 A 11 heures

Au : 20/09/2026 A 22 heure(s)

et du A heures

Au : A heure(s)

à (5) : Cour de la mairie

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 01/09/2026

Le Maire,  Olivier Gil



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie